

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3740-2010

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CAUSE TARIFAIRE 2011-2012
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC
En sa qualité de Distributeur

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN
MACROÉCOLOGIE (GRAME)

Intervenantes

**ERRATUM AU RAPPORT SUR LE BUDGET 2011-2012 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION**

La pièce C-13-2 SÉ-AQLPA-GRAME-3 Doc.1, Version révisée le 27 octobre 2010, est de nouveau modifiée comme suit :

- A la page iii, au 2^e boulet de la recommandation 2-2, veuillez remplacer les mots « sites contaminés » par « sites décontaminés ».
- À la page 9, le premier paragraphe de la section 3.1.3 doit se lire comme suit : « Selon M. Ivanco et als, une substitution des ampoules incandescentes par des ampoules fluocompactes à l'échelle du Québec contribuerait à augmenter de 220 000 tonnes les émissions québécoises de gaz à effet de serre, chiffre qui est réévalué à 130 000 tonnes par R. Michaud du CIREG.¹³ Ces émissions proviennent du fait que la chaleur supplémentaire dégagée par l'ampoule incandescente est de source hydro-électrique alors que

certains clients chauffent au mazout ou au gaz naturel (effet croisé)^{13a} et également en raison des émissions supplémentaires durant le cycle de vie de l'ampoule fluocompacte. ».

¹³ **M. IVANCO et als**, *To Switch, or Not to Switch: A Critical Analysis of Canada's Ban on Incandescent Light Bulbs*, in Electrical Power Conference, 2007. EPC 2007. IEEE Canada, 25-26 Oct. 2007, http://ieeexplore.ieee.org/xpl/freeabs_all.jsp?reload=true&arnumber=4520391. Cité dans : **Renée MICHAUD (CIREG)**, *Notes aux lecteurs. Projet Hydro-Québec. Analyse du cycle de vie (ACV) comparative d'ampoules électriques : incandescentes et fluorescentes compactes*, 20 août 2008, http://www.ciraig.org/pdf/ACV_Ampoules_Notes_aux_lecteurs.pdf, page 2.

^{13a} **Renée MICHAUD (CIREG)**, *id.*

- A la page 12, au titre de l'item 1, veuillez enlever le mot «à».
- A la page 12, à l'item 2 et au 2^e boulet de la recommandation 2-2, veuillez remplacer les mots « sites contaminés » par « sites décontaminés ».
- A la page 13, au dernier paragraphe, veuillez remplacer «1966» par «1996».
- A la page 15, au dernier paragraphe, veuillez remplacer «TD» par «DT».